

Compte rendu réunion publique du 19 février en vue des élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2026

Une cinquantaine de participants en présentiel.
25 en visio.

La presse est présente.

Objectif : faire le point en vue de constituer une liste en fin de réunion.

Échéance de dépôt de liste à la préfecture : jeudi 26 février 18h à Brest ou Quimper.

Sachant que :

- il faut entre 9 et 13 candidats pour 11 postes (9 minimum et 2 suppléants)
- le mandat est de 6 ans.
- la liste doit être paritaire alternante : homme/femme ou femme/homme
- CERFA à remplir avec tout les co-listiers.
- un mandataire de la liste la dépose en personne en préfecture au plus tard le 26 février à 18h.
- c'est une fois la liste élue que le maire, les adjoints et commissions sont élus au sein du 1^{er} conseil municipal. La tête de liste ne signifie pas qu'il ou elle sera élu maire mais doit respecter l'alternance homme/femme ou femme/homme ce qui permet que le nombre de femmes et d'hommes peuvent ne pas être strictement identique.
- on peut se présenter sans être électeur sur Molène au moment des élections à condition de fournir un document fiscal attestant son lien avec la commune. Contacter la préfecture pour plus de précision.
- une liste peut ne pas passer si majorité de bulletins nuls.

Sans liste déposée à temps : la préfecture adopte une mesure conservatoire à la fin de mandat actuel soit le 15 mars.

- la préfecture désigne alors, dans les 8 jours une délégation spéciale constituée d'au moins 3 personnes pour 3 mois afin de gérer les affaires courantes le temps d'organiser des élections.
- s'assurer qu'on bénéficie bien d'un délais de 3 mois supplémentaires.

Par rapport aux craintes qui peuvent freiner les candidatures :

- Coralie Bonnet, la secrétaire générale des services de la mairie connaît bien les dossiers.
- Molène n'est pas seule, des instances comme la CCPI et autres soutiennent Molène.
- le travail doit s'équilibrer entre tout les conseillers élus.

La charge que cela représente :

- 1 conseil municipal par trimestre
- conseil municipal extraordinaire en cas de décision à prendre entre les CM trimestriels.
- réunions de commissions
- pour le maire réunions sur le continent/en visio
- permanences à la mairie à se répartir

En une semaine, c'est tard pour constituer une liste pour le 26 : proposition raisonnable de se donner 3 mois supplémentaires.

Historiquement, si les conseils municipaux se constituent à 11 membres, ils finissent à 4 ou 5.

Y aurait-il d'autres formules de fonctionnement ? : élire 2 maires (ou 1 maire sur l'île et un adjoint sur le continent pour équilibrer les charges de travail entre l'île et les réunions sur le continent)... forum de partage... structure alternative ?

Quelles conséquences si Molène est rattachée à une autre commune ?

- CCPI ? Conseil municipal de la commune de rattachement ?... autres instances ?
- Fiscalité ? : impôts fonciers ? Le plan cadastral peut être vite remboursé par les impôts locaux qui nous seront imposés.
- Gestion du port ?
- Il y aura une dilution des voix : Molène est la cerise sur le gâteau qui coûte cher !
- Molène sera peu ou pas représenté.

Chez les élus actuels : qui repart pour un nouveau mandat ?

Volontaires prononcez-vous !

13 personnes intéressées pour réfléchir à l'élaboration d'une liste s'inscrivent à l'issue de la réunion (voir liste ci-après).

La 1ère étape est de travailler ensemble en vue de proposer une liste de candidats en se donnant 3 mois supplémentaires.

Une date pour se réunir : **mardi 24 février à 11h à la salle communale.**
Visio prévue.

La liste est ouverte à toute nouvelle personne désireuse de participer.

1	Annet Valérie
2	Consorti Rachel
3	Corolleur Bruno
4	Dresner Philip
5	Goarant Yann
6	Le Bihan Marie
7	Lecomte Sylvie
8	Masson Hélène
9	Michel de Roissy Benoit
10	Pézard Monique
11	Plouzané Nadia
12	Rocher Jean-François
13	Seité Agathe
14	
15	
16	

